



## Assemblée

Distr. générale  
25 août 2017  
Français  
Original : anglais

**Vingt-troisième session**  
Kingston, 7-18 août 2017

### **Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-troisième session**

1. La vingt-troisième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 7 au 18 août 2017.

#### **I. Adoption de l'ordre du jour**

2. À sa 162<sup>e</sup> séance, le 8 août, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt-troisième session ([ISBA/23/A/1](#)).

#### **II. Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée**

3. À la même séance, Eugénio João Muianga (Mozambique), candidat désigné du Groupe des États d'Afrique, a été élu Président de l'Assemblée. Les représentants de la Chine (Groupe des États d'Asie et du Pacifique), de la Fédération de Russie (Groupe des États d'Europe orientale) et de la Jamaïque (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus Vice-Présidents. À la 163<sup>e</sup> séance, le 15 août, la représentante de l'Australie (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) a été désignée candidate et élue au dernier poste de Vice-Président à l'issue d'une procédure en bonne et due forme.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Président a fait part de ses réflexions sur l'importance accordée ces dernières années à l'utilisation durable des océans et souligné le rôle que pouvait jouer l'Autorité dans ce domaine en coopérant avec d'autres organisations intergouvernementales, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes. Il a salué les initiatives qu'avait prises l'Autorité et s'est félicité du concours et de l'appui indispensable qu'elle avait apportés aux préparatifs et à l'organisation de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (Conférence sur les océans), tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 7 juin 2017, ainsi que de sa contribution



aux travaux relatifs à la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

5. À la 165<sup>e</sup> séance, le 16 août 2017, invoquant l'article 29 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Président a désigné la représentante de la Jamaïque pour le remplacer jusqu'à la fin de la séance. Kamina Johnson Smith, Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur, a donc pris la présidence.

### **III. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

6. À la 163<sup>e</sup> séance, en application de l'article 24 du règlement intérieur de l'Assemblée et comme suite à la désignation de candidats par les coordonnateurs des groupes régionaux, une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres, à savoir les représentants de la Belgique, de la Fédération de Russie, du Ghana, du Guyana, du Liban, du Myanmar, de la Norvège, du Panama et de la Pologne, a été nommée par l'Assemblée sur proposition de son président.

### **IV. Examen des demandes d'admission au statut d'observateur**

7. À sa 162<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a examiné plusieurs demandes d'admission au statut d'observateur. Ont été autorisés à participer aux travaux de l'Assemblée en qualité d'observateurs : le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, organisation intergouvernementale ([ISBA/23/A/INF/1/Rev.1](#)); l'International Policy Laboratory du Massachusetts Institute of Technology ([ISBA/23/A/INF/3](#)); le Center for Polar and Deep Ocean Development de l'Université Jiaotong de Shanghai ([ISBA/23/A/INF/4](#)); l'International Marine Minerals Society, association professionnelle ([ISBA/23/A/INF/5](#)); l'Institute for Advanced Sustainability Studies ([ISBA/23/A/INF/6](#)).

8. En ce qui concerne la demande d'admission présentée par l'organisation non gouvernementale Earthworks ([ISBA/23/A/INF/2](#)), plusieurs représentants ont considéré que les informations fournies étaient insuffisantes pour leur permettre de statuer. En conséquence, il a été convenu de reporter toute décision sur l'octroi du statut d'observateur à Earthworks jusqu'à ce qu'un document officiel au format normalisé comportant toutes les informations requises soit soumis à l'Assemblée pour examen.

### **V. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission des finances**

9. À sa 162<sup>e</sup> séance également, l'Assemblée a élu Didier Ortolland, Sous-Directeur des affaires juridiques du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, pour pourvoir le siège laissé vacant à la Commission par Olivier Guyonvarch jusqu'au terme du mandat de celui-ci, soit le 31 décembre 2021 ([ISBA/23/A/6](#)). L'Assemblée a également élu Yedla Umasankar, Premier Secrétaire (Conseiller juridique) de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour pourvoir le siège laissé vacant à la Commission par Koteswara M. Rao jusqu'au terme du mandat de celui-ci, soit le 31 décembre 2021 également ([ISBA/23/A/7](#)).

10. À l'issue de l'élection, le Secrétaire général de l'Organisation hydrographique internationale, Robert Ward, a fait une déclaration à l'Assemblée, dans laquelle il a engagé l'Autorité à veiller à ce que les informations géospatiales et environnementales fournies par les contractants soient mises à la disposition du plus grand nombre et l'a encouragée à contribuer à l'instauration de normes d'échange de données et de protocoles de transfert appropriés à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et des objectifs préliminaires de la Décennie internationale des sciences océaniques pour le développement durable pour la période 2021-2030, proposée par la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## VI. Rapport annuel du Secrétaire général

11. À la 163<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée son rapport annuel (ISBA/23/A/2). Il a fait état des excellentes relations de travail que l'Autorité entretenait avec le pays hôte – la Jamaïque – et des initiatives qui avaient été prises pour tirer parti de cette coopération. Il a demandé instamment aux États côtiers de déposer auprès de l'Autorité un exemplaire des cartes et listes des coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de la limite extérieure de leur plateau continental, conformément à l'article 84 de la Convention. Il a signalé que, depuis la publication de son rapport, et au 31 juillet 2017, 81 % des contributions au budget de 2017 à acquitter par les États membres et l'Union européenne avaient été versées, et 77 % des membres de l'Autorité s'étaient acquittés de l'intégralité de leur contribution pour 2017, ajoutant que les arriérés de contributions dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2016) avaient diminué légèrement pour tomber à 553 985 dollars.

12. Le Secrétaire général a également fait part de plusieurs autres initiatives, notamment la restructuration du secrétariat (ISBA/23/A/4), l'organisation d'ateliers visant à faire progresser l'élaboration du régime réglementaire et la tenue, en mai 2017, à Kampala, d'un séminaire de sensibilisation sur le développement durable de l'économie bleue de l'Afrique et la participation des pays africains au régime applicable aux grands fonds marins. Signalant que les séminaires de sensibilisation étaient très demandés, il a encouragé les États membres et les organisations intéressées à leur apporter un soutien financier et en nature. Il a également fait savoir que l'Autorité avait intensifié sa collaboration avec d'autres institutions en matière de collecte de données scientifiques, que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données et qu'il convenait de diffuser plus largement les offres de formation. Il a appelé l'attention sur les difficultés que rencontrait le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone pour s'acquitter de son mandat, ainsi que sur la nécessité urgente d'accroître son financement. Il a également informé les représentants de la contribution qu'avait apportée l'Autorité aux travaux et aux débats de la Conférence sur les océans et de la série d'engagements volontaires qu'elle avait fait enregistrer à cet égard.

13. Prenant la parole à la 165<sup>e</sup> séance, la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Kamina Johnson Smith, a souhaité la bienvenue aux membres de l'Autorité et remercié les représentants des paroles de sympathie qu'ils avaient adressées au Gouvernement et au peuple jamaïcains à l'occasion du cinquante-cinquième anniversaire de l'indépendance du pays. Elle a demandé instamment aux États membres de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Autorité et les a engagés à contribuer au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone et au Fonds de contributions volontaires,

soulignant qu'un financement suffisant était essentiel si l'on voulait promouvoir le renforcement des capacités et assurer la participation des pays en développement aux travaux de l'Autorité. Elle a déclaré qu'il fallait instaurer un débat ouvert sur le niveau de répercussion acceptable que l'exploitation minière des grands fonds marins pouvait avoir sur l'environnement, l'application du principe de précaution, l'utilisation d'instruments de marché à l'appui de la réalisation des objectifs environnementaux et l'élaboration de plans de gestion de l'environnement.

14. Les représentants des pays ci-après ont aussi pris la parole : Afrique du Sud, Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Cameroun, Canada (s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Chine, Équateur, Fidji, France, Ghana, Îles Cook, Inde, Japon, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Myanmar, Nauru, Nigéria, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Togo et Tonga. L'Assemblée a également entendu les représentants des observateurs suivants : la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU; le Comité international de protection des câbles; Fish Reef Project; Greenpeace International; le Fonds mondial pour la nature; Deep Sea Conservation Coalition; le Centre africain de développement minier; Pew Charitable Trusts.

15. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et se sont félicitées des progrès que le secrétariat avait accomplis dans plusieurs domaines.

16. Sur les questions financières et budgétaires, plusieurs délégations ont exhorté les États parties qui n'étaient pas à jour de leurs contributions à s'acquitter de leurs obligations, rappelant que les travaux de l'Autorité dépendaient de la stabilité et de la prévisibilité du financement. Certaines délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures visant à réduire les coûts, notamment en élargissant l'utilisation des services d'interprétation à distance aux réunions des organes autres que la Commission juridique et technique et la Commission des finances.

17. Sur les questions réglementaires, d'aucuns ont considéré que l'élaboration progressive du projet de règlement relatif à l'exploitation était une initiative positive qui permettrait à l'Autorité de remplir sa mission, et notamment que les ateliers d'experts jouaient un rôle déterminant dans la mise au point des produits prioritaires. Il a été souligné que l'élaboration du règlement était complexe, que le processus devait retenir toute l'attention de la communauté internationale et qu'il fallait trouver un juste équilibre entre les droits et les obligations des parties. Toutefois, on a également fait valoir qu'il était urgent d'achever l'élaboration du règlement et des directives connexes. Plusieurs délégations ont souligné que ce processus devait être abordé de façon transparente et concertée, en particulier pour ce qui avait trait aux considérations environnementales, et ont généralement salué la volonté de l'Autorité de collaborer avec un large éventail de parties prenantes. D'aucuns ont considéré que l'établissement d'une stratégie de gestion des données adaptée aux objectifs ainsi que la mise en place de systèmes transparents pour la mutualisation et la normalisation des données revêtaient une importance capitale. Les délégations ont également souligné qu'il fallait recourir aux meilleures données scientifiques disponibles et faire preuve de la souplesse requise pour mettre à profit les connaissances les plus récentes, ajoutant qu'il convenait d'appliquer le principe de précaution, d'adopter des mesures permettant d'assurer le respect et l'application des décisions, et d'élaborer des plans régionaux pour l'environnement.

18. De nombreuses délégations ont souligné que le renforcement des capacités était nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer aux

activités menées dans la Zone et protéger l'environnement dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

19. Nombre de représentants ont demandé aux États membres de contribuer au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone et au Fonds de contributions volontaires, en mettant l'accent sur les contraintes financières qui faisaient obstacle à la participation de nombreux pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, aux travaux de l'Autorité. D'autres parties prenantes ont également été instamment invitées à verser des contributions au Fonds de contributions volontaires. La Chine et le Royaume-Uni ont annoncé des contributions au Fonds. Le secrétariat a été encouragé à trouver des arrangements avec des universités et des institutions scientifiques de pays en développement pour permettre à davantage de scientifiques de bénéficier des prestations du Fonds de dotation. Outre la nécessité de renforcer les capacités de recherche des pays en développement, d'aucuns ont souligné l'importance du principe de partage des avantages, qui était un élément clef du régime relatif au patrimoine commun, ainsi que de la promotion par l'Autorité du transfert des connaissances et des techniques. Plusieurs représentants ont également reconnu la valeur du programme de stages proposé par l'Autorité, notant toutefois, comme l'avait souligné le Secrétaire général, que l'Autorité n'était pas en mesure d'apporter l'appui financier qui s'imposait pour ouvrir le programme au plus grand nombre de candidats possible. Par ailleurs, de nombreux représentants ont soutenu les activités de sensibilisation que l'Autorité menait et jugé qu'elles étaient déterminantes pour accroître la participation à ses activités.

20. Plusieurs délégations et observateurs ont souligné qu'il importait de poursuivre le dialogue avec les organisations internationales compétentes pour aligner les travaux de l'Autorité sur des objectifs communs dont la réalisation profitera à l'humanité tout entière. L'Autorité a été félicitée pour sa participation active à la Conférence sur les océans et l'appui ainsi apporté à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14, ainsi que pour sa contribution active aux travaux relatifs à la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Elle a été engagée à continuer d'harmoniser ses travaux avec les initiatives lancées par l'Organisation des Nations Unies.

21. Certaines délégations ont souligné que les travaux de l'Autorité devaient être plus transparents et ouverts, et des observateurs ont demandé que les séances de la Commission juridique et technique soient publiques et que toutes les parties prenantes puissent participer activement aux ateliers concernant le projet de règlement relatif à l'exploitation, ainsi qu'à l'examen des textes produits dans ce cadre.

22. Le Secrétaire général a remercié les représentants et les observateurs de leurs contributions aux débats consacrés à son rapport. Il a reconnu l'importance d'une large participation aux travaux de l'Autorité, y compris aux séminaires de sensibilisation, et fait savoir aux représentants que leurs pays pouvaient contribuer à la mise en place de telles activités sur une base volontaire, en partenariat avec d'autres organismes, notamment avec le Département des affaires économiques et sociales et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il a également insisté sur la création du Prix de l'excellence de la recherche sur les grands fonds, qu'il décernera chaque année à de jeunes chercheurs de moins de 35 ans issus de pays en développement, en reconnaissance de leurs contributions au progrès de la connaissance scientifique des grands fonds marins et à l'élaboration de cadres réglementaires solides. Il a remercié la Chine et le Royaume-Uni de leurs annonces de contributions au Fonds de contributions volontaires et encouragé les autres États

membres à suivre leur exemple. Il a également exprimé sa gratitude aux États membres qui s'efforçaient de régler leurs arriérés de paiement.

## **VII. Examen du rapport final concernant l'examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention**

23. À la 165<sup>e</sup> séance, en sa qualité de Président du Comité d'examen chargé de superviser le premier examen périodique mené par l'Autorité, Helmut Tuerk (Autriche) a présenté le rapport final du Comité (ISBA/23/A/3). Il a fait savoir que le Comité aurait espéré un taux de réponse plus élevé au questionnaire initial. Il a également fait remarquer que le Comité avait décidé de ne pas donner suite à toutes les recommandations formulées par les consultants, considérant que certaines étaient assez étrangères aux pratiques de l'Autorité et que d'autres, s'il n'était pas exclu qu'elles soient prises en considération à l'avenir, semblaient prématurées au stade actuel. Par ailleurs, le Comité a fait preuve de prudence lors de la formulation de ses recommandations, de sorte que l'Assemblée parvienne plus facilement à un consensus. Le Président a recommandé que les prochains examens soient menés sur une période de deux ans pour permettre aux présidents des groupes régionaux d'y participer, et que tout soit mis en œuvre pour atteindre un taux de réponse plus élevé.

24. À la même séance, le Secrétaire général a fait part de ses observations sur les recommandations finales du Comité d'examen (ISBA/23/A/5/Rev.1). Il a souligné que l'Autorité ne pouvait pas continuer à travailler comme si de rien n'était, et qu'il fallait adopter un plan stratégique et un nouveau calendrier des réunions pour régler le problème du faible taux de participation aux réunions de l'Assemblée. Il a présenté un calendrier révisé prévoyant deux réunions du Conseil par an sans dépassement des crédits budgétaires et, conformément à la proposition faite par la délégation des Pays-Bas, la tenue de la réunion du Conseil avant celle de la Commission juridique et technique lors de la session de printemps. Il a pris acte des travaux entrepris pour simplifier l'examen des rapports de contractants et doter le secrétariat de compétences plus pointues dans le domaine des politiques environnementales, travaux qui seront soumis à l'examen du Conseil et de l'Assemblée au cours du prochain cycle budgétaire. Il a ajouté qu'il n'avait pas donné suite aux recommandations adressées directement à la Commission juridique et technique.

25. Les représentants des délégations ci-après ont fait des déclarations concernant le rapport final du Comité d'examen : Afrique du Sud, Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Chine, France, Inde, Jamaïque, Japon, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande et Tonga. Les représentants des observateurs ci-après ont également fait des déclarations : Pew Charitable Trusts; Center for Polar and Deep Ocean Development; Greenpeace International; le Fonds mondial pour la nature; l'organisation non gouvernementale InterRidge; Deep Sea Conservation Coalition; l'Union internationale pour la conservation de la nature; le Centre africain de développement minier.

26. De nombreuses délégations ont souscrit aux recommandations formulées dans le rapport final et estimé qu'elles étaient plus adaptées aux préoccupations immédiates de l'Autorité que celles figurant dans le rapport d'étape. Il a toutefois été noté que des enseignements devaient être tirés de la méthode d'examen appliquée et des consultations menées. Une délégation a cautionné l'application par

le secrétariat des recommandations visant à améliorer ses procédures internes, mais a conseillé d'éviter de mettre en œuvre des recommandations à caractère stratégique sans consulter les États membres.

27. Les représentants ont souscrit à l'idée d'un renforcement des compétences environnementales du secrétariat, qui ne devra toutefois pas perdre de vue les autres compétences dont il a besoin. Des voix se sont également élevées pour demander que les travaux du secrétariat, de la Commission juridique et technique et de l'Autorité dans son ensemble soient plus ouverts, et notamment que les informations non confidentielles soient plus facilement accessibles.

28. En ce qui concerne la révision du calendrier des réunions proposée par le Secrétaire général, certaines délégations se sont inquiétées de l'insuffisance de l'aide financière devant permettre aux pays en développement de participer aux réunions supplémentaires. Aussi une proposition visant à mettre en place un fonds de contributions volontaires spécialement destiné à couvrir les dépenses liées à l'augmentation de la fréquence des réunions a-t-elle rencontré l'assentiment général. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition des Pays-Bas d'organiser les réunions du Conseil avant celles de la Commission juridique et technique. Une délégation a souligné qu'il fallait donner plus de temps à l'Assemblée pour examiner les rapports de la Commission des finances. Une autre a proposé que l'on mène un examen des méthodes de travail de la Commission juridique et technique, compte tenu de l'alourdissement de sa charge de travail. Plusieurs ont fait part de leurs préoccupations quant aux incidences budgétaires et au rapport coût-efficacité d'une révision du calendrier des réunions. Certaines, enfin, ont demandé que soient organisés davantage d'ateliers sur les questions d'environnement et de paiement, ainsi que sur les questions d'ordre juridique.

29. Une délégation a souligné que la Commission juridique et technique devait acquérir des compétences environnementales plus approfondies. Certaines ont préconisé que les séances de la Commission soient publiques, tandis que d'autres ont noté qu'il fallait garder à l'esprit l'importance de la confidentialité de ses délibérations, notamment pour préserver son indépendance. Pour ce qui est de la création, au sein de la Commission, d'un groupe de travail chargé des questions environnementales, plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'idée, mais une autre a fait part de ses doutes, estimant que les questions environnementales devaient être traitées de manière globale et intégrée.

30. Une délégation a proposé de créer un groupe de travail chargé des questions économiques. Un observateur a quant à lui suggéré la création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'offre et la demande de minéraux, ainsi que l'évolution de leurs prix. Une délégation a émis l'idée que les groupes de travail soient ponctuels plutôt que permanents, et qu'ils se réunissent éventuellement avant la Commission, sans engendrer de dépenses supplémentaires.

31. Pour ce qui est de la gestion des données, une délégation a recommandé de continuer à investir dans la gestion et la mise en commun de données de qualité, et à évaluer la qualité et la cohérence des données recueillies, notamment dans un souci de transparence. D'autres délégations ont souscrit aux recommandations concernant la mise en commun des données environnementales, et une délégation a préconisé de faire plus d'efforts pour préserver l'intégrité des données et poursuivre les consultations avec les contractants et autres parties prenantes, l'objectif étant de trouver un juste équilibre entre transparence et intérêts commerciaux.

32. Nombre de délégations ont plaidé en faveur de l'élaboration d'un plan propre à fixer de grandes orientations stratégiques, à concourir à l'établissement d'un programme de travail pour le secrétariat et à servir les intérêts de l'Autorité dans

son ensemble. D'autres délégations et observateurs ont recommandé la mise en place d'un plan stratégique axé sur les résultats, accompagné d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation de nature à faciliter les activités de suivi, la planification du budget et le respect du principe de responsabilité. Une délégation a également suggéré que l'Autorité mène d'urgence une étude approfondie portant sur les aspects réglementaires, technologiques et économiques de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, ainsi que sur les mesures de protection de l'environnement qu'elle appelle et les dynamiques de développement qui l'accompagnent.

33. Parmi les autres observations faites par les représentants, il convient de mentionner la nécessité de faire preuve de transparence lors de l'élaboration du régime de partage des avantages et d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement; l'importance que revêt le fait de mettre en œuvre les recommandations sans dépassement du budget et de soumettre les appels à contributions supplémentaires à l'approbation de l'Assemblée; la nécessité d'incorporer des dispositions environnementales strictes dans le règlement relatif à l'exploitation, sur la base des recommandations du Conseil, et de s'abstenir d'élire à la Commission juridique et technique des candidats ayant des liens ou des conflits d'intérêts avec des contractants; l'idée que le règlement relatif à l'exploitation exige expressément de tout État souhaitant devenir État patronnant qu'il dispose d'un cadre juridique interne en vigueur.

34. À la 167<sup>e</sup> séance, le 17 août, le Secrétaire général a présenté une nouvelle version révisée du calendrier des réunions pour 2018 et 2019, prévoyant que la réunion du Conseil aurait lieu avant celle de la Commission juridique et technique lors de la session de printemps, de sorte que le premier puisse orienter les délibérations de la seconde. Par ailleurs, le Président Muianga a présenté un projet de décision dans lequel figuraient les 19 recommandations du Comité d'examen, ainsi qu'une proposition tendant à créer un fonds de contributions volontaires destiné à couvrir les frais de participation à la seconde réunion annuelle du Conseil des pays en développement qui en sont membres. Le Président du Comité d'examen a aidé les représentants à comprendre la structure et la teneur du projet de décision.

35. Plusieurs propositions de révision du projet de décision ont été présentées par les représentants et ont fait l'objet de discussions, notamment de consultations entre les groupes régionaux. À l'issue de débats plus approfondis, l'Assemblée a adopté une décision concernant le rapport final et les recommandations du Comité d'examen ([ISBA/23/A/13](#)) à sa 170<sup>e</sup> séance, le 18 août.

36. Un observateur, le Centre africain de développement minier, s'est engagé à contribuer à l'organisation d'un atelier technique destiné à aider le Groupe des États d'Afrique à mettre au point un régime fiscal juste et équitable. En outre, le Pew Charitable Trusts a réaffirmé sa volonté d'apporter son appui financier et logistique à l'élaboration de réglementations.

37. Toujours à la 170<sup>e</sup> séance, M. Tuerk a félicité l'Assemblée d'avoir pris une décision cruciale qu'il a qualifiée de grand pas en avant dans l'histoire de l'Autorité. Dans son discours d'adieu à l'Assemblée, qui marquait la fin d'une carrière de plus de 45 ans dans le domaine du droit de la mer, il a adressé à l'Autorité ses meilleurs vœux de succès pour les années à venir. L'Assemblée et le Secrétaire général lui ont exprimé leur gratitude et leur reconnaissance.

## VIII. Rapport de la Commission des finances

38. À la 168<sup>e</sup> séance, le Président de la Commission des finances, Andrzej Przybycin (Pologne), a présenté le rapport de la Commission ([ISBA/23/A/8-ISBA/23/C/10](#)). Il a souligné qu'il fallait définir un ordre de priorité pour l'attribution des ressources limitées du Fonds de contributions volontaires et confirmé que la révision du calendrier des réunions serait neutre sur le plan des coûts, comme l'avait indiqué le Secrétaire général, tout en faisant remarquer qu'elle aurait des conséquences financières pour les délégations et se traduirait probablement par une augmentation des demandes de financement par le Fonds. Agissant sur recommandation du Conseil, l'Assemblée a adopté une décision concernant les questions financières et budgétaires ([ISBA/23/A/12](#)), dont l'annexe comprend des mesures visant à promouvoir la pérennité du Fonds.

## IX. Examen des amendements qu'il est proposé d'apporter au Statut du personnel de l'Autorité

39. Tenant compte des recommandations du Conseil, l'Assemblée a adopté une décision concernant les amendements au Statut du personnel de l'Autorité ([ISBA/23/A/11](#)) rendus nécessaires par les changements apportés à l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

## X. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

40. Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([ISBA/23/A/9](#)) a été présenté à l'Assemblée par son Président, Ye Minn Thein (Myanmar), à la 168<sup>e</sup> séance, le 17 août. L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission ([ISBA/23/A/10](#)).

## XI. Questions diverses

41. À la 168<sup>e</sup> séance, le Groupe des États d'Afrique a proposé – et l'Assemblée a approuvé – l'élection du Maroc au Conseil pour la durée restant à courir d'un mandat de quatre ans qui expirera le 31 décembre 2020, l'objectif étant de pourvoir un siège resté vacant faute de candidats en 2016. L'Assemblée a félicité le Maroc de son élection.

42. À la même séance, le Groupe des États d'Afrique a proposé d'ériger au siège de l'Autorité un musée baptisé du nom de l'ancien Secrétaire général, Nii Allotey Odunton (Ghana), pour mieux faire connaître les travaux de l'Autorité et mettre à l'honneur les accomplissements de M. Odunton. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement cette proposition. D'aucunes ont soulevé la question des incidences financières, ajoutant qu'un groupe de travail chargé d'étudier la proposition pourrait être créé sous l'égide de la Commission des finances.

## XII. Dates de la prochaine session

43. Les dates de la vingt-quatrième session de l'Assemblée seront annoncées en temps voulu. Ce sera au tour du Groupe des États d'Europe orientale de désigner un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2018.

44. Dans ses observations finales, le Président Muianga a exprimé sa sincère reconnaissance pour l'esprit de coopération et la diligence qui ont caractérisé les travaux de l'Assemblée et d'autres organes, et remercié la Jamaïque de son soutien indéfectible et de son hospitalité. Il a noté que, si l'Autorité avait accompli des progrès substantiels, beaucoup restait à faire dans les délibérations visant à faire en sorte que le patrimoine commun de l'humanité soit mis en valeur dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

---